

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix neuf novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents :

APPRIEUX Angéline, **DELAY** Jean-Louis, **BRAGANTI** Karine, **GAS** Marcel, **SANTONAX** Martial, **AVALLET** Michèle, **CARRION** Adèle, **GENTIL** Franck, **GUERRERO** Elisabeth, **HUREL** Noël, **LANTHEAUME** Christiane, **MERCIER** Serge, **NORMAND** Patrick, **POURCHERE** Jean-Daniel,

Invité : **Bruno QUEMIN**, architecte

Secrétaire de séance : **AVALLET** Michèle

Date de convocation : le 13 novembre 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

- **Intervention de Bruno Quemin pour le projet bâtiments,**
- **Délibération demande de subvention DRAC pour la bibliothèque,**
- **Délibération demande de subvention département et DETR et réserve parlementaire pour le bâtiment mairie/école,**
- **Délibération fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire,**
- **Délibération nomination des membres CCAS après démission d'une conseillère,**
- **Travaux (bâtiment et voirie),**
- **Comptes-rendus commissions communales et intercommunales,**
- **Urbanisme,**
- **Courriers reçus,**
- **Questions diverses.**

1.- Intervention de Bruno Quemin pour le projet bâtiments,

Le projet bâtiment répond entre autre à l'obligation de passer aux normes « personne à mobilité réduite » toutes les infrastructures communales : mairie, écoles et le bâtiment de La poste dont l'usage sera repensé par la municipalité.

Le projet dans son ensemble est découpé en plusieurs phases de manière à pouvoir être modulable et conduire les travaux dans le temps.

Le bâtiment postal :

Il sera dédié au rez-de-chaussée à une bibliothèque et un lieu interactif pour les scolaires et à l'étage une salle NAP (nouvelles activités périscolaires) et garderie qui aujourd'hui est située dans la salle du conseil.

Pour permettre l'accessibilité intérieure entre les deux étages, un hall sera ajouté côté est du bâtiment avec un élévateur. Un accès handicapé est également prévu par le parking de la salle des fêtes.

Une extension à l'arrière est obligatoire afin d'assurer notamment le drainage et l'étanchéité des parois du bâtiment.

Le coût du projet a été chiffré à 530 738,08€ TTC

La mairie et l'école :

Tout l'espace de la route entre La poste et la mairie sera revu en zone 30, avec rehaussement de la chaussée, parking bus et accès handicapé à la mairie.

Primarette

L'étage actuel de la mairie sera réorganisé pour recevoir, un hall d'accueil avec un ascenseur (pour ne pas, à terme, se couper de la possibilité de réaménager la partie étage), un secrétariat de mairie et les activités de La Poste qui seront rapatriées dans cet espace, un bureau du maire et des adjoints et une salle du conseil.

L'école aura une passerelle pour créer le passage handicap ; les sanitaires de l'école maternelle et des CP seront refaits aux normes demandées.

Le coût des travaux a été chiffré à 914 289,85€ TTC

Le coût total de ce projet, 1 445 027,93€ est en augmentation par rapport à nos estimations premières. Dans un 1^{er} temps, il va servir de base de travail pour demander toutes les subventions possibles. Il pourra donc être amené à modifications et surtout ne sera effectif qu'au regard des subventions obtenues.

Le conseil remercie M Quemain qui quitte la réunion du conseil à 21h.

2.- Délibération demande de subvention DRAC pour la bibliothèque (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Pour prendre contact avec cet organisme et obtenir un maximum de subventions il convient entre autre de disposer d'un projet culturel car la DRAC dispose de plusieurs secteurs d'activité (culture, spectacles, cinéma, audiovisuel, arts plastiques, etc.)

Un groupe de travail est donc créé pour constituer ce projet. Il est composé de :

Gaëtane Jambu pour la CCTB, Michèle Avallet et Christiane Lantheaume au titre de la Culture et Patrimoine, Adèle Carrion et Noël Hurel au titre du Tourisme et Rebecca Mauro en tant que responsable aujourd'hui de la bibliothèque.

Le conseil se positionne par 14 voix pour que Madame le Maire demande les subventions nécessaires dans le cadre de la rénovation du bâtiment de La poste pour y recevoir notamment une bibliothèque et de fait, pour l'élaboration d'un projet culturel.

3.- Délibération demande de subvention département et DETR et réserve parlementaire pour le bâtiment Mairie/école

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

Réserve parlementaire : La réserve parlementaire est une enveloppe de subventions, allouée de manière annuelle aux députés et sénateurs, afin qu'ils puissent soutenir des associations et participer au financement de projets de collectivités locales. Jean Pierre Barbier, député de la 7^{ème} circonscription dont dépend la CCTB a fait le choix d'aider prioritairement les associations, mais Madame le maire propose de déposer néanmoins un dossier.

Le conseil se positionne par 14 voix pour que Madame le Maire demande les subventions nécessaires.

4.- Délibération fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

Dans ce dossier, le Préfet a préconisé, en ce qui concerne la CCTB, un rapprochement avec Bièvre Isère.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de statuer définitivement sur notre souhait d'orientation vers Bièvre Isère ou Pays Roussillonnais mais de dire si nous suivons les préconisations du Préfet.

Le conseil se positionne par 14 voix défavorablement à la proposition de fusion formulée par le Préfet, afin de permettre aux élus de la CCTB, sans précipitation, de rencontrer les deux partenaires possibles, Le Pays Roussillonnais et Bièvre Isère. Le choix final définira le nouveau périmètre d'actions communautaires.

5.- Délibération nomination des membres CCAS après démission d'une conseillère

Suite à la démission de Françoise Pedeux, et lors du précédent compte-rendu, c'est Patrick Normand qui a été désigné pour la remplacer au sein du CCAS.

Néanmoins, il convient de prendre une délibération pour confirmer cette nomination.

Le conseil se positionne par 14 voix favorablement à cette nomination.

Primairette

Remarque : La loi NOTRe ne fait plus obligation aux communes de moins de 1500 habitants d'avoir un centre communal d'action sociale (CCAS). Le conseil ne fait pas ce choix et maintient le CCAS pour ne pas fragiliser plus les usagers qui traversent une période difficile.

6.- Travaux (bâtiment et voirie)

Voirie :

- ✓ Le syndicat de voirie a mis 2 traversées de tuyaux au chemin de la Perrière ; est en cours de nettoyer les fossés et de procéder à l'élagage.
- ✓ Les travaux de réfection de la route départementale dite « de Champier » ont été effectués mais plusieurs riverains se sont plaints des raccords trop élevés réalisés entre la route et leur entrée. Un courrier sera fait par la mairie pour demander de pallier à ce problème.
- ✓ Le réseau télécom demande une permission de voirie sur les communes de Primarette et Moissieu sur Dolon, pour la plantation de poteaux télécoms le long du TGV.

En ce qui concerne Primarette, il est décidé de s'opposer à la mise en place de ces poteaux notamment car la commune n'a pas les moyens d'assurer dans le temps l'entretien et l'élagage de ce réseau, les délais trop longs de remise en état du réseau aérien lorsqu'il y a un problème sur les câbles ou les poteaux, la nécessité d'implanter des poteaux sur deux propriétés au départ du "Chemin de Compostelle" qui paraît difficile.

Nous préconisons le passage en tranchées sur l'emprise de la SNCF, seule bénéficiaire de cette opération.

9.- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

Commission CCTB tourisme : Bilan de la saison 2015 du camping intercommunal en présence, perspectives Budget 2016

Commission CCTB nouvelles technologies : point sur la téléphonie, achat matériel pour le cyber centre, perspectives Budget 2016, le service informatique ne compte plus que 2 personnes au lieu de 3, ce qui risque d'avoir des conséquences sur l'installation de téléphonie sous IP (Internet Protocol) dans les communes.

Syndicat d'électrification (SEDI) : élection par renouvellement de 3 délégués, Christian Nucci, président de la CCTB a notamment été élu. Nouvelles transitions énergétiques : son référent est le Vice Président Délégué M Luc Satre (maire de Ville-sous-Anjou) ; projet d'installation de 305 bornes électriques sur le département représentant un investissement de l'ordre de 2,9 M€ réparti à 85 % SEDI et 15 % commune avec une subvention ADEME pour 50 % de l'opération. 9 sont prévues pour la CCTB dont 3 qui devraient être installées sur la commune de Primarette. Elles permettront concomitamment le branchement de 2 véhicules électriques pour une charge de 2 h maximum.

Les prévisions d'affectation résultent d'une étude d'un cabinet indépendant qui, après étude des flux de transit, a jugé opportun la localisation sur notre commune de Primarette de ces 3 bornes.

En préalable, une convention IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) doit être établie pour voir si la commune est intéressée. Cette décision n'est pas neutre en référence aux 15% de la charge à supporter.

Calendrier : en décembre envoi des dossiers de candidatures.

Conseil d'école :

Effectifs rentrée

7 PS/ 5 MS / 8 GS : 20 élèves

6 CP / 11 CE1 : 17 élèves

9 CE2/ 5 CM1 / 8 CM2 : 22 élèves

} Total : 59 élèves.

Il y a eu 2 départs à la Toussaint suite à un déménagement (en PS et en GS) ; Alerte de l'équipe enseignante sur le nombre d'enfants qui baisse suite à des déménagements et départs pour le privé pendant l'été...

Evolution possible à la rentrée 2016 : effectifs prévu de PS : 7 enfants répertoriés par la mairie.

Nouvelle ATSEM

Françoise PEDEUX remplace Christiane MAISONNAT qui a fait valoir ses droits à la retraite sur le poste d'ATSEM en maternelle

Primarette

Le projet d'école : est basé cette année sur la musique et plus particulièrement sur l'opéra. Les sorties et le travail de groupe interclasses seront en lien avec le thème tout au long de l'année ; Inscription au projet école/cinéma

Lien école / parents / mairie : beaucoup de questions restent à voir sur l'utilisation des salles, les modalités d'organisation de l'encadrement des élèves sur le temps de cantine, le fonctionnement des NAP, sur les travaux divers à réaliser, etc.

Commission communale signalisation routière : les propositions de sécurisation des routes sensibles ont été présentées. Il s'agit de sécuriser dans un 1^{er} temps les points les plus dangereux : route de Champ Dame, rue de la Nicollière, rue du Louvier aux abords de Tencate, comme aux abords de l'école ainsi que l'accès au terrain de boule et limiter la circulation impasse des Bruyères. A cela est ajoutée la demande de l'employé communal en matière d'équipement.

Le total de cette commande de panneaux routiers est inférieur au budget alloué de 5000€.

Madame le Maire nous indique avoir fait des démarches pour que soit mis à notre service deux radars pédagogiques pendant 4 semaines : le 1^{er} sur la route de Sablons et le second sur la 538.

Le conseil est favorable à la démarche par 13 voix pour et 1 voix contre.

10.- Urbanisme Néant.

11.- Courriers reçus Néant.

12.- Questions diverses

12.1 - Madame le Maire a rencontré M Olivier Guichon pour son projet d'activité de « paint ball » sur 2 parcelles de bois au lieu dit « La Rameysièrre » classées en zone N (dans laquelle l'urbanisation est interdite).

Il a été demandé à M Guichon de :

1. Baliser les parcelles pour informer de cette activité et avertir les promeneurs,
2. Prendre contact avec l'ACCA Primarette comme celle de Pisiu (parcelles en limite de cette commune),
3. Avertir les riverains de cette nouvelle activité à proximité,
4. Prévoir une zone de parking.

Nous avons été informés de cette activité mais, 3 autres de cette nature pourraient être en œuvre sur la commune : sont-elles d'ordre privées ou pas ?

12.2 – La soirée des vœux du Maire aux habitants de la commune a été fixée au vendredi 22 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h.

Les prochains conseils auront lieu :

Le jeudi 17 décembre à 20h30

Primarette